Collectif Bonus
Les ateliers d'artiste de la Ville de Nantes

Appel à candidatures pour la mise à disposition d'ateliers d'artiste sur le site Bonus/Dalby

Présentation de l'association

Le collectif Bonus propose des ateliers d'artistes, un espace d'exposition, un atelier de production tourné vers les pratiques d'impression et d'édition, des actions à destination des publics, des résidences d'artistes, des bureaux pour les associations et plus encore. Le projet Bonus incarne une dimension coopérative, notre objectif est de susciter la mutualisation, les réflexions collectives, des projets entre les artistes, avec les associations et tout autre acteur de l'écosystème arts visuels de l'agglomération nantaise. Bonus se définit comme un incubateur de dynamiques artistiques, un soutien à l'émergence de projets artistiques.

L'association est dirigée par un conseil collégial constitué de trois associations ancrées dans l'environnement artistique local, national et international : les associations Apo33, La Déparleuse et Artaban. Trois artistes, usagers ou non des ateliers (et deux suppléants), siègent également à la direction partagée de l'association : Raphaël Zamora, Michaela Sanson Braun, Laurence Landois, Caroline Bron et Laurence Broydé.

Pour plus d'informations : https://www.collectifbonus.fr/

Présentation du contexte

Dans le cadre de la reconfiguration de l'ancien Garage Citroën, 17 BD Dalby en locaux d'habitation, le nouveau propriétaire du lieu met à disposition de l'association Bonus en contrepartie d'un loyer, la partie avant du garage pour l'installation temporaire d'ateliers d'artiste en arts visuels. Ces espaces de travail ouvriront le 1 juin 2023 pour une durée de 11 mois. La partie arrière du local sera occupée par l'association MonstR.

Description du site Bonus/Dalby

Les ateliers Bonus/Dalby sont composés de deux parties :

1- Le rez-de-chaussée d'un total de 200 m2 est composé de deux espaces différents :

- L'ancienne réception du garage : cet espace est fermé et vitré mesure 65 m2. Il est équipé de chauffage.
- L'ancien atelier technique du garage (135 m2). Cet espace est idéal pour accueillir des pratiques de travail dédiées au métal ou au bois. Cet endroit pourrait aussi être configuré ponctuellement en espace d'exposition. Cet espace ne peut pas être chauffé.

2- Un premier étage comprenant un appartement de 150 m2 composé de 4 chambres, une cuisine équipée, un séjour, salle de bain et wc. Cet étage dispose également d'une très grande terrasse (environ 100 m2). Tout le premier étage est chauffé.

Chaque espace de travail sera partagé entre deux artistes ou plus selon la superficie du lieu. La cuisine du premier étage et la terrasse seront les espaces partagés entre tous les artistes pour se restaurer et recevoir des visites.

Bonus installera une connexion internet dans l'ensemble des ateliers.

Visite des locaux : le jeudi 20 avril à 11h et 14 h et le jeudi 27 avril à 14h.
Si vous êtes intéressé par l'une de ces visites, merci d'envoyer un mail à :

laurent@collectifbonus.fr

Conditions de mise à disposition des ateliers de Bonus – Dalby

---

- La mise à disposition sera contractualisée par une convention d'occupation précisant les engagements de l'artiste et de Bonus ;

- La durée d'occupation de l'atelier sera de 11 mois non renouvelable ;

- Chaque atelier est partagé avec un.e autre artiste ou plus selon la superficie de l'endroit;

- Chaque artiste devra souscrire et attester d'une assurance professionnelle pour son atelier couvrant son matériel, ses oeuvres, et les dommages pouvant être causés aux biens des autres usagers des lieux.

- Pour le rez-de-chaussée, la place d'atelier, toutes charges comprises, sera de 150 €

mensuel. 8 places sont disponibles.

- Pour le premier étage, le loyer d'une place de bureau partagé (ancienne chambre) sera de 90 € par personne, toutes charges comprises.
- La place d'atelier partagé (salon) sera de 130 € toutes charges comprises par personne. 5 places sont disponibles.
- Cette contribution aux frais de gestion et d'animation devra être versée mensuellement par virement bancaire à l'association Bonus.
- Un dépôt de garantie du montant d'un loyer sera demandé à chaque artiste à son arrivée dans l'atelier.
- Chaque artiste devra s'acquitter de l'adhésion annuelle à l'association, d'un montant de 10 euros.

Critères de sélection

Le.la candidat.e devra répondre aux critères suivants :

- Être un.e artiste professionnel.le ou en voie de professionnalisation dans le champ des arts visuels ;

- Présenter des qualités plastiques évidentes, mais aussi un parcours ponctué d'expériences, confirmé ou en devenir ;

- Démontrer un potentiel d'investissement particulier dans la vie associative ;

- Cette proposition ne concerne pas les étudiant.es en cours de cursus dans des établissements d'enseignement ou de formations artistiques.

Pièces à fournir

Votre dossier de candidature devra être composé de :

- votre CV comportant votre n° de siret ;

- un book ;

- une lettre de motivation d'une page maximum ;

- le document de renseignements complémentaires en annexe .

L'ensemble de ces éléments devra composer 1 seul PDF.

Votre candidature est uniquement à adresser par mail à l'adresse suivante : candidature@collectifbonus.fr

Si votre dossier est trop lourd merci de nous fournir un lien pour le télécharger.

Pour notre travail de classement des dossiers nous avons besoin que leurs titres soient ainsi présentés :

Nom prénom.pdf soit :

Nom (1 espace) prénom.pdf

Ne rien ajouter d'autre à ces deux éléments nom et prénom.

Si mon nom est Marcel Duchamp, mon dossier se nommera : Duchamp Marcel.pdf

Composition du jury

Le jury de sélection se composera de:

- un.e représentant.e de la direction collégiale de Bonus (artiste, représentant.e d'association) ;

- un.e/des professionnel.le.s de l'art contemporain ;

- un.e/des représentant.es des collectivités territoriales (Ville de Nantes par exemple).

Le jury aura à cœur de favoriser un équilibre entre les artistes femmes et hommes dans l'accès aux ateliers.

Calendrier de l'appel à candidature

Date limite de dépôt des candidatures : 2 mai 2023

Le jury se réunira semaine n°19 pour la sélection des artistes bénéficiaires des ateliers.

Les candidatures sélectionnées seront annoncées semaine n°20

Entrée dans les ateliers : jeudi 1er juin 2023.

Contact

Pour toute demande d’informations complémentaires, vous pouvez écrire à l’adresse suivante : candidature@collectifbonus.fr

Annexe

- Fiche technique : besoins en atelier

- Plans et photographies des lieux

BONUS ATELIERS D'ARTISTES DE LA VILLE DE NANTES

Ateliers Bonus/Dalby, ancien garage Citroën,
17 Bd Dalby, 44000 Nantes

Plans et photographies des lieux

Le rez-de-chaussée

Un portail sera
installé dans ce passage
40 m²
95 m²

95 m²

40 m²

95 m²

65 m²

ACCUEIL
65 m²

65 m²

Le premier étage

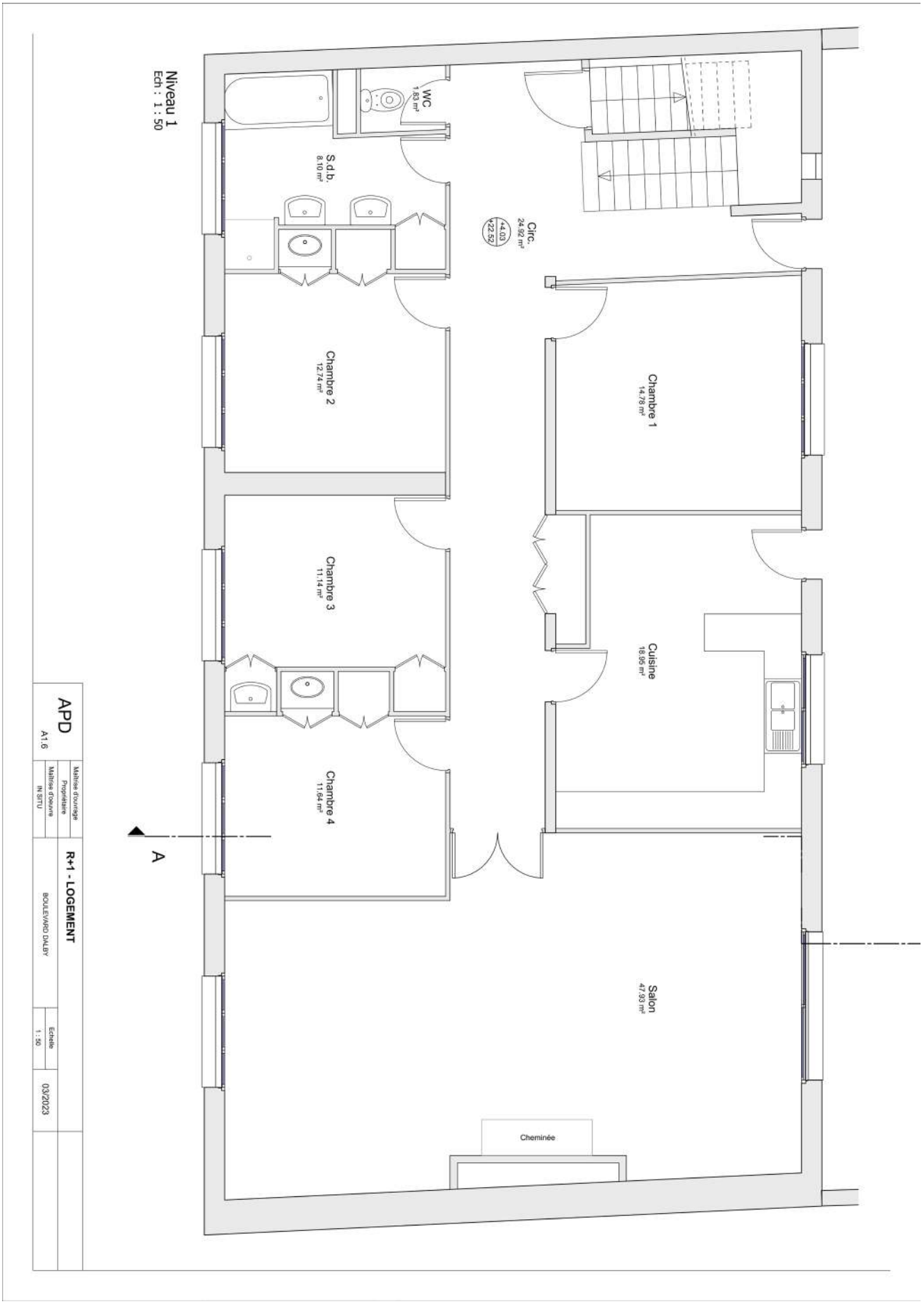

Salon
47,13 m²

Chambre 4
11,64 m²

Chambre 3
11,14 m²

Chambre 1
14,78 m²

Chambre 2
12,74 m²

Cuisine

Terrasse accessible par le couloir, la cuisine, le salon

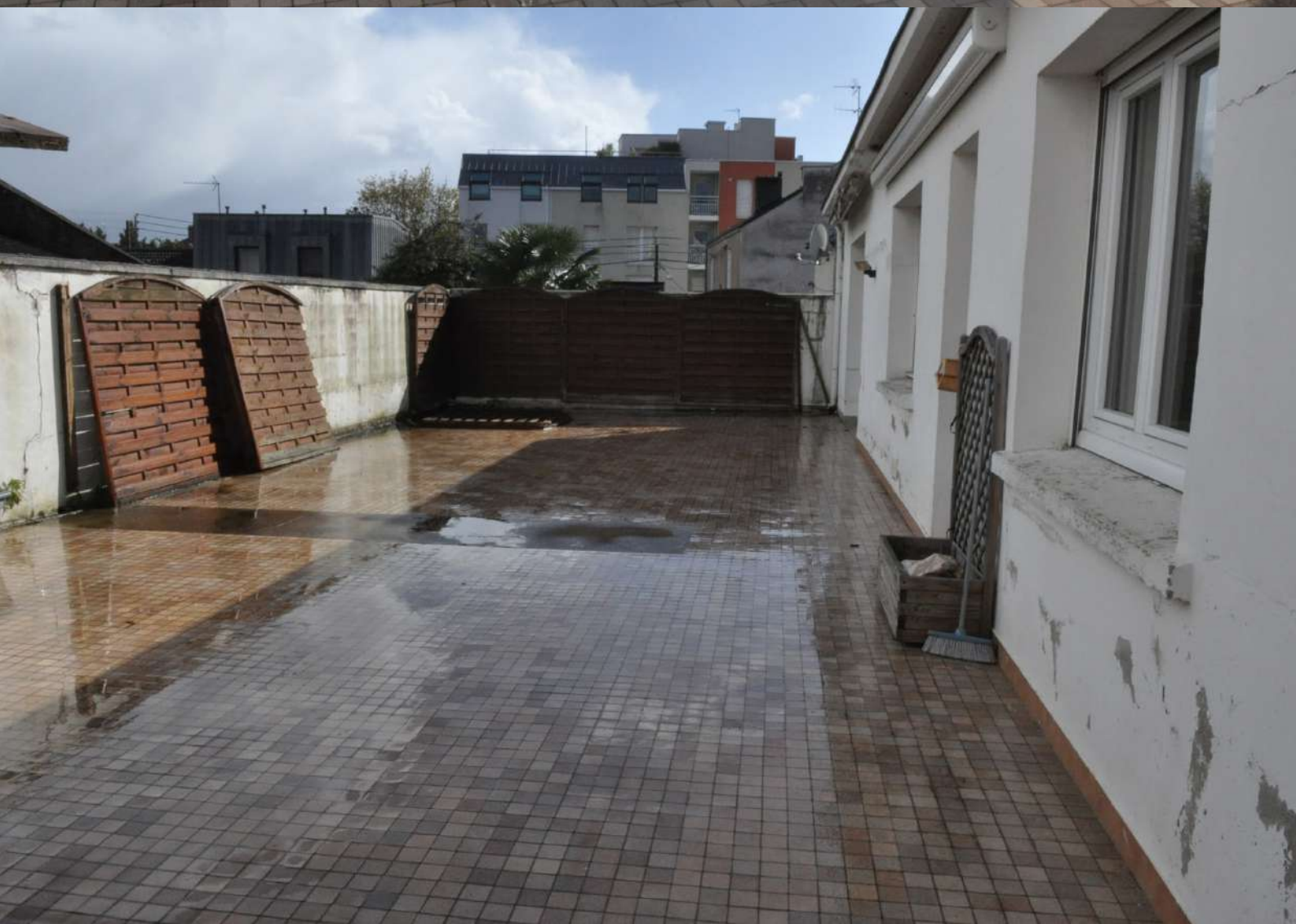

Salle de bain

Collectif Bonus
Les ateliers d'artiste de la Ville de Nantes

Annexe

Nom :

Prénom :

Pratique artistique

Définir votre ou vos domaines de pratique (photo, vidéo, peinture, sculpture, mix-media…) :

Votre activité peut être créer des inconvénients pour la personne avec qui vous partagez l'atelier (bruit, poussière, besoin de noir total…) ?